

Conseil Municipal du Havre – 10 juin 2013

Vœu présenté par Nathalie NAIL

Au nom des groupes

« Le Havre à Gauche, communiste, républicain et citoyen »

et « Socialistes, Radical de Gauche, Verts »

Le Tribunal des Prud'hommes a condamné le Rectorat à 1,7 millions d'euros d'amende, cette institution ne s'étant pas acquittée de son devoir de formation auprès de ses personnels employés sous le régime des CUI (Contrats Uniques d'Insertion).

Le Rectorat a décidé, pour équilibrer ses comptes, de supprimer un certain nombre de postes d'AED-AP (Assistant d'éducation – Assistant pédagogique) dans les établissements de l'Académie. Le Havre va être, selon les informations dont nous disposons actuellement, comme les autres villes, durement touchée.

Le Conseil Municipal du Havre demande :

- que le droit du travail soit respecté afin que de telles situations ne se reproduisent pas.
- au Ministère de faire en sorte qu'aucun poste d'AED-AP ne soit supprimé dans les établissements de la Ville du Havre. Cela doit se traduire par l'attribution des moyens nécessaires pour que l'Education Nationale remplisse ses missions.